L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

SAMEDI MATIN, 30 MARS.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

FEUILLETON A la Troisième Page.

THEATRE DE L'OPERA.
Au coin des rues Toulouse et Bourbon.
PAUL ALHAIZA.....Directeur.

Dimanche, 31 Mars 1867.
Deuxième représentation de
LA FAMILLE BENOITON,
Comédie en 5 actes, de V. Sardou.

Lundi 1er avril.
Deuxième représentation de la Troupe Italienne
MARTHA.

Les personnes qui ont retenu des loges pour la seconde représentation de la FAMILLE BENOITON sont priées de passer et prendre en conséquence leurs coupons avant samedi, à midi.
On commencera à 7 heures et quart. 30 mars.

THEATRE DE L'OPERA.
Au coin des rues Toulouse et Bourbon.
PAUL ALHAIZA.....Directeur.

RENTRÉE DE LA COMPAGNIE D'OPÉRA ITALIEN sous la direction de M. RONCARI, pour quatre représentations seulement, avant leur départ pour Mexico.
Samedi 30 Mars 1867.
A la demande générale:
IONE
ou les Derniers Jours de Pompei,
Grand opéra en 4 actes de Petrella.
Ione ; Martha ; Rigoletto.
LUNDI 1er avril—MARTHA.
Le bureau de location est ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. On peut se procurer des billets au magasin de musique de M. L. Grünewald, 129 rue du Canal et John Lazarus, 30 rue de Chartres.
On commencera à 7½ heures. 28 mars.

Théâtre St-Charles.
Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY
Samedi soir, 30 Mars.
BÉNÉFICE OFFERT A M. EDDY.
HAMLET, tragédie de Shakespeare.—THE IRISH LION, vaudeville.—M. CARLETON dans des pièces comiques irlandaises. 30 mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.
SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.
J. KITTRIDGE.....Trésorier.
JEUDI, 28 MARS 1867.
Changement complet.
Le vaudeville intitulé La Nature et la Philosophie — Colin, jeune homme qui n'avait jamais aperçu une femme, Mlle EMELINE ZAVISTOWSKI.
Grand Ballet Divertissement arrangé par Mlle CHRISTINE ZAVISTOWSKI.
Romances comiques, chantées par Mlle LOTTIE ESTELLE—Nouvelles romances et ballades, chantées par Miss EVA BRENT—JOHNNY THOMPSON, l'inimitable, à ne de nouvelles pièces comiques éthiopiennes.
Grande représentation et promenade
2 mars SAMEDI, à MIDI.

Musée du Crescent City.
RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]
Ouvert tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures du soir.
E. W. Schaffer..........Directeur.
LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison.
La REINE ENORME pesant 702 livres.
JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Oreiner, le souffleur de verre de Bohème et ses trois machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.
LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangarous, de gorilles, de singes, de lions de Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y demeure tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, DE LUCARD et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.
dont l'énumération serait trop longue.
De nouvelles curiosités arrivent journellement.
Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.
P. S. Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. [illegible]

UN GRAND BAL PARE
SERA donné par une Société de Jeunes Gens, samedi soir, 6 avril 1867, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse.
—DIRECTEURS—
D. Danove, L. Laof, A. Dock,
L. Daix, A. Mendola, J. Casanne,
G. Mendola, M. Borges, G. Borges,
J. Wolf, F. Bell, Theo. Stevens,
A. Marks, J. Briges, E. Danove,
J. Maloux.
Comité d'arrangements.
D. Danove, J. Borges, L. Daix,
G. Borges, J. Cassanne, M. Borges.
Commissaires.
G. Mendola, J. Borges, J. Wolf,
M. Borges, E. Danove, A. Marks.
Prix du billet.....$2.
On peut se procurer des billets d'invitation pour dames en s'adressant à M. G. Mendola, rue Dauphine, No 19; au saloon d'huîtres de [illegible], rue Royale, près Canal, ou à l'un des Directeurs. [illegible]
Des provisions [illegible] seront reçues jusqu'au 3 avril pour le restaurant et le vestiaire.
L'orchestre sera dirigé par C. YAEGER. 16 mars

Bal de la Société Suisse
De Bienfaisance et d'Assistance mutuelle,
DONNÉ SAMEDI, le 30 mars 1867, à la salle de la Compagnie Allemande, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
DIRECTEURS.
J. F. Klaiber*, C. Th. Forster*, A. Gasser*,
M. Wintele*, A. Barbey*, C. Schumacher,
A. Piaget, J. M. Hersely*, H. Weissenbach,
F. Jacober, M. Jenny*, G. Falser,
H. Messonier, R. Wieser, Wm. Forster,
Joo Darms.
* Comité d'organisation.
COMITÉ D'INVITATION.
C. Th. Forster 46 rue de Chartres,
M. Wintele, 32 rue Bienville,
G. Falser, encoignure Bourbon et Ste-Anne,
H. Messonier, 11 rue Front,
F. A. Barbey, encoignure Casacalvo et François.
Prix du billet.....$2.00.
Les invitations pour dames sont à réclamer auprès des membres du comité d'invitation.
Des propositions pour la buvette seront reçues jusqu'au 20 du courant, chez M. J. Kleiber, No 195 rue Tchoupitoulas. 5 mars—3m

BAL !! BAL !!
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ TOUS LES SAMEDIS,
A LA NOUVELLE SALLE D'ORLEANS.
PRIX D'ENTRÉE POUR UN CAVALIER $1 00.
ON trouvera tous les jours un rendez-vous [illegible] Café, approvisionné avec des liqueurs de premier choix.
HYPPOLITE PERCIVAL, Propriétaire.
21 mars—1m

M. M. DAVIS.
Courtier,
30......Rue Carondelet......30.
ACTIONS.......BILLETS
Traites......Propriétés foncières.
11mars—1m

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.
Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.
12 mars 1867.
UN dividende de SEPT piastres par action a été déclaré par la Direction, payable aux actionnaires le 1er avril prochain.
S. E. PERCY, Secrétaire.
14 mars—au 5 av

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 18 mars 1867.
LE 4 du courant, à une réunion des actionnaires, plus des deux tiers de ceux-ci ayant approuvé la réduction des actions, [illegible]
Jno. A. FRERET, Caissier.
19 mars—1 m

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 21 mars 1867.
AVIS est donné que l'assemblée annuelle régulière des Actionnaires de cette Compagnie se a lieu au bureau de la Compagnie, No 44 de la rue Carondelet, le LUNDI 8 Avril 1867 à midi, conformément à la charte.
23 mars—au 8 av. H. S. CHARLES, Secrétaire.

Banque Nationale de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1867.
CETTE Banque a été transportée à son nouveau local dans la rue de la Commune, entre les rues St-Charles et Camp.
HENRY HULL Jr., Caissier.
JOS. W. CARROLL, Vice-Président. 22 mars—1m

FUSILS. FUSILS. FUSILS.
Français et Anglais seulement.
100 FUSILS de chasse anglais, à deux coups, de Taylor & Newman.
100 do do do de Cooper,
100 do do do de Chaplain,
100 do do do [illegible]
100 do do do de Moore.
500 FUSILS [illegible], à bas prix: $12, $15, $18.
[illegible]
TAYLOR & CHURCHILL,
Marchands de Quincaillerie, Fusils et Chasse.
RUE DES MAGASINS, N. 41,
En face du St James Hôtel,
Enseigne du Fusil [illegible]
Magasin établi en 1829.
29 mars 1m

JAMES D. AUGUSTIN,
Avocat, Conseiller et Notaire public
30 PASSAGE DE LA BOURSE....30
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE
7 mars—1m

PHARMACIE.
[illegible]
19 fév—1m

Vente à bon marché, pour cause de liquidation.
GROCERIES [illegible]
F. BAGAS. 2 mars—1m

PARISIAN HAT STORE,
59......rue de Chartres......59
E. G. AUDIBERT
VIENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe [illegible]
[illegible]

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
66 [illegible] 66
Vente et achat de propriétés. [illegible]

Jos. A. SAUCIER. F. MICHINARD.
SAUCIER & MICHINARD,
—AVOCATS—
No 62 rue de la Douane, entre Passage de la Bourse et rue de Chartres. 30 mars—1m

POUR RIO DE JANEIRO—BRESIL.
Départ, mardi, 16 avril prochain.
Le magnifique vapeur
MARRION. ......Commandant,
[illegible]
B. DE GESCOURIA,
5, rue Carondelet, [illegible]

POUR LE HAVRE.
Départ, Lundi, 1er avril 1867. La barque E. A. KENNEDY, de première classe capitaine Hollice, partira ainsi qu'il est dit plus haut. Elle a d'excellentes accommodations pour passagers.
Pour passage, s'adresser à
ZEREGA & CO,
Rue Carondelet, No 26.
28 mars—6t

POUR GENES—Le beau brick italien SAN PASQUALE, de première classe, capitaine Olivari, ayant toute sa cargaison engagée et étant à bord, partira immédiatement.
[illegible]

POUR LA HAVANE—La belle goélette NEPTUNO, capitaine Rivas, [illegible]
Pour balance de fret et passage, s'adresser chez PUIG FRERES, 56, rue Douane.

POUR BORDEAUX.
SEULE OCCASION! VOIE DIRECTE!
La belle barque italienne ANDREA DORIA, C. Chiabert, capitaine, du port de huit cents tonneaux et de première classe, ayant tout son chargement engagé et de magnifiques emménagements pour passagers de 1ère et 2de classe, partira sous peu.
Pour fret ou passage s'adresser à
L. JOUBLANC,
50 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.
21 mars—1m

VILLES DE BAINS.
STEAMER CREOLE!
Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.
Le beau steamer
CREOLE,
Sûr, commode et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les susdites villes, comme suit:
Les MARDIS et les JEUDIS—A l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.
Les SAMEDIS—A l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.
AU RETOUR:—Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR, VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.
Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.
Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de brouillard.
Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
Rue Carondelet, No 25
7 mars—1m

AVIS
Les jours de départ des bateaux du BAYOU-SARA sont changés, à partir de cette date, et seront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit:
LAFOURCHE.......capitaine Greathouse,
Les Vendredis, à 10 heures A. M.
Les Lundis, à 5 heures P. M.
WAGONER........capitaine Bessac,
Les Samedis, à 10 heures A. M.
Les Mardis, à 5 heures P. M.
SIMMES............capitaine Troxler.
Les Dimanches, à 9 heures A. M.
Les Mercredis, à 5 heures P. M.
Ces bateaux s'arrêteront à tous les débarcadères pour le fret ou pour les passagers.
J. J. BROWN,
Surintendant-général.
3 mars 1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Départ, tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 10 heures A. M.
Pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères sur la côte. Le bateau Alamo, Jos. Ancon, capitaine, P. Charlet, commis, partira régulièrement comme ci-dessus. Le Alamo donnera une attention particulière au fret et aux passagers pour la côte.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
3 mars—1m W. M. SURLS, 6 Nile Levée.

Paquebots de Vicksburg.
Paquebots de la Malle des Etats-Unis,
Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.
Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.
Pour Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. B. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.
Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.
Paquebot régulier de la malle des Etats-Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.
P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.
Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à
GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
CELLOS & GWARTNEY, rue Front, No 13.
16 fév—1 an

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.
DEUX FOIS PAR SEMAINE.
Le Mardi à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, [illegible]
[illegible] paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gosse, commis P. G. Lanaux, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 5 heures du soir.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. S. KELF, rue Tchoupitoulas, No 4,
3 mars J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

Demande de propriétés.
ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à
J. SAUVAGE,
Passage de la Bourse No 111,
entre St Louis et Conti.
26 fév—3m

Grande Nouveauté de Printemps,
ETOFFES POUR PANTALONS,
Et Vêtements complets,
CHEZ
E. GIRARD & COUTEUX
33, RUE DE CHARTRES
Encoignure Douane.
EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:
CASIMIRS D'ÉTÉ,
ETOFFES SABLÉES,
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS,
DRAPS UNIS COUL.
MERINOS 6/4
GRAIN de POUDRE
BOMBAZINES,
ALPACAS,
SATINS IMPERIAL,
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUÉS A GILETS,
GINGA PUR FIL,
—AUSSI—
DRAPS A BILLARD,
DOUBLURE et FOURNITURES.
E. GIRARD & COUTEUX.
1er mars 3m

Champagne Chs. Farre,
A vendre en débarquement du navire Marcia C. Day, venant du Havre—
50 CAISSES Sillery, grandes bouteilles.
20 caisses Sillery, demi-bouteilles.
20 do Cabinet, grandes bouteilles.
20 do do demi-bouteilles.
20 do Impérial, grandes bouteilles.
20 do do demi-bouteilles.
10 do Grand vin Eugène, grand' bouteilles.
20 do do demi-bouteilles.
Par J. J. HERR, Seul Agent,
7 mars—1m 51, rue Gravier.

Avis Spécial.
Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.
A une réunion des incorporateurs de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile, laquelle a eu lieu au bureau, (No. 11), au No. 127 de la rue Gravier, le major S. L. James a été appelé au fauteuil et M. Alexander Walker a été nommé secrétaire.
Sur motion de M. George A. Cox, la résolution suivante a été adoptée:
Il est résolu que le secrétaire publiera dans le "Times," le "Picayune," le "Crescent" et le "Bulletin" journaux de cette ville, une annonce conforme à la section 5 de l'acte No. 183, lequel acte est intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Mobile," il a été adopté le 19 mars 1861,—Que les livres de la dite Compagnie seront ouverts au bureau, No 127 de la rue Gravier, Nlle-Orléans, pour souscription au capital de la dite Compagnie, après dix jours à partir du 19 mars 1867.
S. L. JAMES, Président.
ALEX. WALKER, Secrétaire. 20mars

Dernières Genres de Paris.
MODES. MODES. MODES.
Mme SOPHIE MALARME
Rue du Canal, No 206.
OFFRE aux Dames de la Nlle Orléans et des environs un riche assortiment de garnitures fantaisie pour robes, manteaux, [illegible]
[illegible]
Mme MALARME continuera d'offrir ses grands avantages pendant deux mois seulement. 3 mars 1m

J. M. BRUNSWICK. J. BRUNSWICK. A. W. MERRIAM.
BRUNSWICK FRERES & Cie,
48......Rue St-Louis, Nlle-Orléans......48
FABRICANTS DE BILLARDS
ET
D'ARTICLES DE BILLARDS.
NOTRE Stock comprend le plus grand assortiment de Billards [illegible]
14 mars—1m

MALADIES.
[illegible]

Eau de Seltz. Eau de Seltz.
LOUISIANA SELTZER WATER
MANUFACTORY,
71......Rue Poydras......71.
[illegible]
TREMOULET & LETORREY.

CHAMPAGNE
Carte Blanche
de Bouché Fils & Co, de Mareuil sur Ay
[illegible] PAUL ABOUX & Co, Agents,
NOUVELLE-ORLEANS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	Prix. 1re Classe	Entrepont.	Pont.
St-Thomas	[illegible] 00 or	$45 00 or	$27 50 or
Havane	40 00	20 00	10 00
Porto Rico	160 00	[illegible]	[illegible]
[illegible]	140 00	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	145 00	[illegible]	[illegible]
Jamaique	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	[illegible]
Martinique	140 00	70 00	[illegible]
Ste Lucie	145 00	72 50	[illegible]
St Vincent	150 00	75 00	[illegible]
La Grenade	150 00	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	160 00	[illegible]	[illegible]
Demerari	165 00	[illegible]	41 25
Surinam	170 00	[illegible]	[illegible]
Cayenne	170 00	[illegible]	[illegible]
La Guayra	160 00	[illegible]	41 25
Porto Cabello	170 00	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	165 00	[illegible]	[illegible]
Colon	165 00	[illegible]	[illegible]
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 55	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San José	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pimentel	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	316 70	[illegible]	[illegible]
Tambo de Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	271 01	[illegible]
Mejillones	[illegible]	271 01	[illegible]
Iquique	[illegible]	271 01	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chanaral	415 12	[illegible]	[illegible]
Caldera	415 12	[illegible]	[illegible]
Carrizal Bayo	[illegible]	[illegible]	211 42
Huasco	[illegible]	[illegible]	211 42
Coquimbo	437 50	[illegible]	213 75
Valparaiso	441 70	414 62	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	121 15
Acapulco (Manzanillo)	[illegible]	154 87	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	180 00	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	211 [illegible]	[illegible]
La Libertad	240 75	216 75	143 75
Acajutla	[illegible]	222 00	[illegible]
San José	[illegible]	227 25	[illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière du pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 en or
Passage dans une cabine du pont avant.... 210
Passage d'entrepont.... 120
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
[illegible]
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an t. l. 2 l. 127, rue de la Commune

Seule ligne directe pour la France.
Service des Paquebots de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides Bâtiments de cette Ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord
VILLE de PARIS — Surmont...Samedi 30 mars.
EUROPE — Lemarié...Samedi 6 avril
SAINT LAURENT capt. Bocandé...Samedi 20 avril
PEREIRE — Duchesne...Samedi 4 mai.
Prix du Passage en or pour Brest et le Havre
Première classe $130, Seconde classe $100, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.
Pour Paris.
[Y compris les coupons de billets de chemin de fer livrés à bord.]
1re classe.......$145 | 2de classe.......$105.
Les bagages sont marqués pour Paris.
Les steamers de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Soins médicaux gratuits.
Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New-York, en s'adressant au soussigné.
Pour passage s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT,
23déc 127 rue de la Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire,
VIA HAVANE.
Le steamer français
DARIEN,
Partant pour le port de la Havane le 13 avril, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
127, rue de la Commune.
24 mars—au 13 avril.

Hambourg et la Nlle-Orléans.
Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.
LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:
De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.
— Prix du Passage —
De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).
1ère chambre. 2me chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.
Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
26 mars—1m MAURY & CO., rue Orvier, No 189.

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR"
VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.
MORNING STAR......2000 tonneaux....Nelson, comm.
GUIDING STAR......2000 " Berry, "
MISSISSIPPI........2000 " Sumner, "
MERRIMACK.........2000 " [illegible], "
HAVANA.............2000 " Palmer, "
MONTEREY..........1600 " Edwards, "
MARIPOSA...........1600 " Quick, "
MATANZAS..........1600 " "
MISSOURI...........1600 " Hudson "
Le vapeur
MATANZAS,
Ryder, commandant,
Partira DIMANCHE, le 31 mars 1867, à 8 h. du matin,
Ce vapeur sera suivi par le
MONTEREY,
Edwards, commandant,
Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix de fret et de passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
28 rue Carondelet, Nlle-Orléans
G. E. GARRISON, président,
15 octobre No 5, Bowling Green, New-York.

POUR NEW-YORK.
Ligne de steamers Cromwell,—New-York, et Nlle-Orléans.
Départ, DIMANCHE, 31 mars, à 7 heures du matin
Le steamer favori et fin marcheur,
GENERAL MEADE,
Commandant, A.W.Sampson
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage de 1ère classe.........$60.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
28 mars 41, rue Carondelet.

Belize, Honduras anglais.
DÉPART RÉGULIER DURANT LA SAISON.
Pour Belize, Honduras anglais.
Le steamer TRADE WIND,
de la malle des Etats-Unis,
commandant Arthur Champion, partira le JEUDI 4 avril, à HUIT heures du matin, pour Belize, St-Thomas, ou Gustamala, le Rio Ruatan et [illegible], de son quai, au poteau 17, Premier District.
Pour fret ou passage, (excellents emménagements), s'adresser à
D. DOWD, agent,
26 mars—au 4 avril rue Poydras, No 110.

AVIS JUDICIAIRES.
L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 25 février 1867, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants, savoir:—No 22,265.—Marie Webber, autorisée, contre Caspar Lesser. [illegible]
Jugement rendu le 25 février 1867.
Signé le 28 février 1867.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept et la [illegible] année de l'Indépendance des Etats-Unis.
D. C. STEELY?, Greffier.
16mars—30 [illegible]

L'ETAT DE LA LOUISIANE. — Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Je certifie, par les présentes, que le 11 décembre 1866, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant [illegible] Ellen G. Gallagher contre Edward L. Nimmo, [illegible]
Jugement rendu le [illegible] décembre 1866.
Signé: G. DUPLANTIER, Juge.
[illegible]
F. LATZER, Député-Greffier.

Succession de Céleste Bourgeois, épouse de J. B. Gianelia.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste Gianelia a présenté une pétition [illegible]
Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES JUDICIAIRES.
CHARLES ROLLING vs SES CREANCIERS.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No. 17,304—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de mars 1866 et moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant deux cent quatre-vingt douze pieds de face au Bayou St Jean et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'aux limites de la propriété de la Banque du Canal. Ce dit terrain comprenant vingt trois îlets de terre marqués sur le plan général de la ville par les Nos [illegible] inclusivement. Le tout borné par le dit Bayou St Jean, l'Avenue Taylor, la rue Scott et la rue Milne, qui forme la limite de la susdite propriété de la Banque du Canal.
2o—Une certaine portion de 22 autres îlets de terre situés dans le Deuxième District; Les dits îlets numérotés de 361 à 381 inclusivement et bornés par le Bayou St Jean, l'Avenue Taylor, la rue Mason et la propriété de la Banque du Canal. [illegible] jusqu'à la rue Milne, limite de la dite propriété de la Banque du Canal.
Cette propriété appartient à l'insolvable, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean François Bougeon, suivant acte au rapport de Michael Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 décembre 1862.
Conditions—L'acquéreur paiera au comptant le montant de trois billets, l'un de la somme de cinq cents piastres et les deux autres de la somme de six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers, chacun, datés du 9 décembre 1862 et échus, celui de cinq cents piastres depuis le 9 décembre 1864, et les deux autres depuis les 9 décembre 1865 et 1866. Tous ces dits billets portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an à partir du 9 décembre 1862 jusqu'à leur échéance, et au taux de huit pour cent l'an, depuis leur échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur assumera de plus l'obligation de payer à leurs échéances respectives, quatre billets de la somme de six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers, chacun, datés du 9 décembre 1862 et payables consécutivement à cinq, six, sept et huit années de cette date, avec cinq pour cent d'intérêt annuel à partir de la date jusqu'à l'échéance et huit pour cent l'an à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilège de vendeur.
Et la balance du prix d'adjudication, comptant.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23fév—28,—8, 14, 22, 30 mars

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c., vs. John Hanhart.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro SIX, borné par les rues de Chartres, Royale, Indépendance et Pauline et désignés par les numéros QUATRE et CINQ, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 9 mars 1850 et déposé pour recours. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de cent-vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Acquis par John McDonogh des exécuteurs testamentaires de L. B. Macarty, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1847.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 fév—mars 7, 15, 23 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c. vs. BRUNO DE LUCAS.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,468—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Basin, Poydras et Lafayette, désignés par les numéros UN et DEUX suivant plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 24 de novembre 1869 et déposé sous le No 65 au Livre de Plans No Un.
Les dits terrains mesurent, conformément audit plan, chacun vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de cent-vingt-neuf pieds trois pouces, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues des Remparts et Lafayette.
Acquis par feu John D. Fink de la Dame Elisabeth Cheneve, veuve de Michel Anfoux, suivant acte au rapport de Carlile Pollock, autrefois notaire public en cette ville, en date du 27 janvier 1830.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 fév—mars 7, 15, 23 30.

CHARLES ROLLING vs. SES CREANCIERS.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,304—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de mars 1866 et à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UNE CERTAINE PORTION de Vingt-Trois certains îlets de Terre situés dans le Deuxième District de cette ville; Lesdits îlets bornés par le Bayou St Jean, les rues Scott et Brooks et la propriété de la Banque du Canal. [illegible]
Cette propriété appartient à l'insolvable au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Louis Cabrera, suivant acte au rapport de Michael Hahn, ci-devant notaire public, en date du 2 décembre 1862.
CONDITIONS—L'acquéreur paiera au comptant le montant de trois billets, [illegible] datés du 9 décembre 1862, [illegible] et portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, à partir du 9 décembre 1862 jusqu'à leur échéance, et au taux de huit pour cent l'an depuis leur échéance jusqu'à parfait paiement.
L'acquéreur assumera de plus l'obligation de payer à leur échéance respective quatre billets [illegible] avec hypothèque et privilège du vendeur; la balance comptant.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 février—mars 6, 14, 22, 30.

Mores Fox vs Louis Trost.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,520—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Louis Trost, [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mars—21, 23, 30

PHILIP WERLEIN vs Wm EVELYN & CO.
SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,488—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trente de mars 1867 à midi, sur les lieux, No. 32, rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:
Un lot de livres et de fournitures de bureau, papeteries, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
15mars—19,22,25,28,30.

Harry T Hays, shérif, vs Paul W. Collens
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,069—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Cinq terrains situés dans l'îlet numéro QUATORZE, borné par les rues de l'Esplanade, White, Lepage, Septième et Washington et désignés par les numéros TROIS, QUATRE, TREIZE, QUATORZE et QUINZE, suivant plan déposé au bureau du shérif, pour recours.
Le No TROIS mesure trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade, [illegible]
Le No QUATRE contigu au No Trois mesure trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue de l'Esplanade [illegible]
Les Nos TREIZE et QUATORZE contigus, mesurent chacun vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles.
Le No QUINZE contigu au No Quatorze mesure vingt-huit pieds six pouces et une ligne de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles.
Cette propriété appartient au défendeur pour s'en être rendu adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 21 de juin 1861, au procès intitulé [illegible] vs la veuve Gaines et Charles Van Wyck, No 14,341 des dockets de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 fév—7, 15, 23 30 mars

A. B. JAMES vs. A. D. KELLY.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,910—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Trois, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Lafayette et Girod, suivant plan dressé par A. Rillieux, ci-devant arpenteur, le 17 de février 1837, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent un pieds un pouce, mesure américaine.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Banque de la Louisiane par acte au rapport de Wm Christy, autrefois notaire public en cette ville, en date du 20 d'avril 1836.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
La propriété est louée jusqu'au 1er novembre prochain et le loyer est payé.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 mars—15, 23, 30—6 av.

Valentine Springer vs Sieur et Dame Theo. Marx.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,831—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Marx à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un certain terrain ou une certaine portion de terre située au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désignée par le numéro six de l'îlet numéro soixante-cinq borné par les rues d'Espagne, Mandeville, Claiborne, St Avide et Prosper, [illegible]
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21mars—30 avril 8 15 22

Maison de Résidence en Briques, à trois étages, à l'encan par le Shérif.
SUCCESSION de feue MARIE VIRGINIA CHEW, décédée, épouse de MARTIN G. KENNEDY.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,823—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 mars 1867 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-trois d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Architectes, du Port et [illegible], mesurant vingt-cinq pieds trois pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent trente-huit pieds un pouce entre lignes parallèles, avec front à la rue des Architectes.
Ensemble avec la MAISON de Résidence en briques, à trois étages, [illegible] et autres améliorations qui s'y trouvent.
La maison porte le No 82 sur la rue Moreau.
Cette propriété appartient à la succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de la succession de Celeste [illegible], veuve de Bernard Bourdin, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 25 juin 1855.
Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit [illegible]
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
20 mars—avril 6, 13, 20

VENTES A L'ENCAN.
PAR PALFREY & HILL
Succession de James T. McFarlane.—No 27,420—
Une bâtisse neuve, en bois et à étage, au coin du Chemin Félicité et sur la rue Clara.—Vente à l'encan.
PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY Jr., Encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 39.
SAMEDI, 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 21 mars 1867—pour le compte de la succession de James T. McFarlane—
TROIS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Melpomène, Clara et Willow—lesquels sont désignés par les Nos 22, 23 et 24 sur un plan dressé par L. Pilié, voyer de la ville, daté du 19 mai 1851, déposé comme plan No 40 dans le livre No 1 des plans, à l'étude de Charles E. Fortier, ancien notaire. [illegible]
Les améliorations comprennent une maison en bois, à étage, nouvellement construite, ayant en tout environ cinq chambres. La bâtisse est entièrement neuve et presque achevée; elle a une petite cour dans le fond et des fondations en briques pour une cave.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant F. C. Cavellier, notaire public, à frais de l'acquéreur.
29 mars—26, 30; 21, 27 av.

VENTES JUDICIAIRES.
James Welch vs. John C. Barelli et Joseph Mitchell.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI trente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un certain ILET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, connue sous le nom de "RAFFINERIE DE SUCRE DE LA LOUISIANE" et située dans la paroisse d'Orléans, mesurant cent soixante-trois pieds de face au Chemin Public, cent soixante et onze pieds quatre pouces et cinq lignes de largeur derrière, quatre cent soixante-cinq pieds cinq pouces de profondeur d'un côté et cinq cent dix-sept pieds cinq pouces de profondeur, de l'autre, limitrophe à la propriété autrefois de E. J. Forstall, ensemble avec toutes les machines et installations y attachées.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le montant de la première hypothèque, à savoir: une somme de [illegible] ($10,000 00) payable le 21 de février 1868 et pour la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—avril 6,13,20,30

Moses Fox vs Louis Trost.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No 14,520,—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi, treize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UNE PORTION DE TERRE située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Johnson, Conti et Prieur et mesurant soixante-treize pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Johnson (commençant à la distance de cent vingt pieds de l'encoignure Bienville), sur quatre-vingt quatre pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Bienville et quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du côté parallèle à la rue Johnson.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 mars—13,21 30—6,13 avril

La Banque des Artisans et des Marchands vs Janine M. Ward et als.
TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 21,436.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Janine M. Ward et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, deux d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Tous les droits titres et intérêts du défendeur Janine R. Ward à un certain certificat d'action dans l'Association [illegible]. Le dit certificat étant pour une action de ($200), daté du 1er janvier 1861, [illegible]
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
22mars—22,21,30—2av

JOHN VOELKEL & als. vs. A. M. VOELKEL, exécutrice, &c.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,441—En vertu d'un jugement rendu le 12 février et signé le 16 février 1867, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi, cinq d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de [illegible]
Un terrain situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse de Jefferson [illegible] l'Avenue Washington, [illegible] suivant plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 25 mars 1849 et déposé en l'étude de G. R. Stringer, alors notaire public en cette ville, [illegible] mesure américaine.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés.
Cette propriété a été acquise par Henry Colle de la succession de Wm Mc Kean suivant acte au rapport de [illegible] Stringer, en date du 12 juin 1850.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
4 mars, 12, 22, 30—av 5

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS, pour l'usage et au profit de &c., vs GEORGE GRUNEWALD.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,325—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Indépendance et Pauline, [illegible] suivant plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, [illegible]
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Acquis [illegible] John McDonogh, des exécuteurs testamentaires de L. B. Macarty, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1847.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 mars—15, 23, 30—6 avril

WOOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,793—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible] je procéderai le LUNDI, quinze avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, du Commerce, Julia et St-Joseph, [illegible]
HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 mars—6, 12, 15 avril

Henry W. Taylor, Cordelia C. Davidson subrogés vs. Davidson & Black.
QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,299—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI [illegible] d'avril 1867, 10½ heure A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Les meubles et effets contenus dans la maison située à No [illegible], dans le Quatrième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Appartenant au défendeur J. M. Davidson et.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans
29 mars—av 2,3,8,10

AVIS JUDICIAIRES.
Succession de Mary Rondeau—No 17,854.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.
30 mars—av 8.7

Succession de Wm Hube—No 26,901.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.
30 mars—av 8.7

Succession de James McIntosh—No 17,291.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte [illegible] testamentaire [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.
21 mars—31,30

Succession de Henry Rodenkirch—No 27,265
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.
21 mars—21,30

Succession de Martin Fahnert—No 26,683.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes [illegible] d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. F. R. O'RORKE, Greffier.
27 mars

Succession de Asher Moses Nathan—No 21,124.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes [illegible] d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.
22 mars—30, 31

Succession de Caroline C. Gubernator—No 26,921.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes [illegible] d'avoir à déduire, sous dix jours [illegible] les raisons pour lesquelles le compte [illegible] ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, F. R. O'RORKE, Greffier.
30 mars—27, 31

VENTES A L'ENCAN.
PAR BERNARD TURPIN,
Propriété rue Jackson, Quatrième District.
Succession de N. Schneider.
PAR BERNARD TURPIN,
Eug. Touzet, Encanteur.
38, Vieille-Levée.
MARDI, 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er juin 1866, pour le compte de la dite succession:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, dans ce qui est maintenant Quatrième District, dans l'îlet désigné par le No 16, sur le plan original du dit faubourg, fait par J. Pilié, borné par les rues Jackson, Jersey, Laurel et Josephine. Le dit lot mesurant, en mesure américaine, à peu près 27 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, entre Laurel et Jersey, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles—Ensemble les améliorations qui s'y trouvent consistant en une maison couverte en ardoises, ayant deux logements, Nos 134 et 137, avec 6 chambres, cabinets, hangar, cour, citerne, &c.
Termes et Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et trois ans de crédit, avec billets portant hypothèque sur la propriété et 8 % d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement. [illegible] la police d'assurance transférée au vendeur.
Acte de vente pardevant O. Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis. 16mars 16 30, 6,13,16

Eaux-de-Vie françaises, Vins, Champagne, Huile d'Olives, Sardines, Prunes, &c.
PAR BERNARD TURPIN,
Eug. Touzet, encanteur.
Bureau, No 38, rue Vieille-Levée.
MARDI, le 2 avril 1867, à 10½ heures A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin des importateurs MM. Viet, Maignan & Laborde, Nos 28 et 30, rue de la Levée, entre les rues Chartres et Vieille Levée, les objets suivants:
600 futailles eaux-de-vie françaises, Alex. Seignette, J. Dupuy, Otard Dupuy & Co, champagne Vineyard, propriétaire, Larronde fine champagne 1860, Larronde old cognac, Gautier Frères 1858, Goldenburg 1859 et 1862, [illegible], &c., &c.;
3000 caisses vin rouge, St Julien, St Estèphe, Margaux, Cantenac, Latour, [illegible], Haut Brion, grandes et petites bouteilles;
170 caisses vin blanc Graves, Labrède, St Morillon, [illegible], Sauternes et Haut Sauternes, grandes et petites bouteilles;
300 caisses vin de Bourgogne, Chambertin, Nuits, Beaune, Volnay, Thorins, Chablis, grandes et petites bouteilles;
200 caisses et paniers champagne, Royal Hunter, [illegible], Ackerman, Laurens—champagne impérial, Black seal, &c., grandes et petites bouteilles;
Bouchons, sardines, huile d'olives, conserves alimentaires, moutarde, olives, prunes, eau de fleur d'oranger, &c.
Les catalogues, avec les détails, seront prêts un jour avant la vente.
Conditions à la vente. 27 mars—6f

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Grande vente, par catalogue, de
Livres de droit, français et anglais—Vente à l'encan.
PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 30
IL sera vendu, samedi, 30 mars, à 7 heures du soir, dans leur salle d'encan, au No 30 de la rue du Camp,—la grande bibliothèque, de choix, de l'Hon. Alexandre Grailhe, comprenant tous les ouvrages français et anglais [illegible] aux membres du barreau.
La vente est positive et sans réserve.
Les catalogues seront prêts, vendredi matin, au No 30 de la rue du Camp.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 mars

PAR ALFRED BOULIGNY.
Grande vente de terrains nus et améliorés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sur la rive droite du fleuve.
Succession de M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.
No 19,959.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau : rue Carondelet, No. 20.
SAMEDI 30 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,959, du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes, savoir:
Dans la ville de la Nlle-Orléans—Premier District.
1o—Trois lots de terre dans l'îlet No 99, bornés par les rues Race, Tchoupitoulas, Religieuses et Orange, désignés par les Nos. 15, 16 et 17, faisant face à la rue Tchoupitoulas. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en trois maisons en briques à deux étages avec dépendances, le tout couvert en ardoises, avec hydrants, citernes, &c., &c., portant les Nos. 451, 453 et 455, sur la rue Tchoupitoulas, avec l'usage d'une allée commune.
2o—Deux terrains dans l'îlet No 99, ci-dessus désignés par les Nos 2 et 4, face à la rue Tchoupitoulas, avec l'usage d'une allée commune.
3o—Deux terrains dans le même îlet, désignés par les Nos. 11 et 16, face à la rue Race, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en briques à deux étages, avec dépendances, le tout couvert en ardoises, avec hydrants, citernes, &c., &c., portant les Nos. 66 et 68, sur la rue Race.
4o—Deux terrains dans l'îlet No 15, bornés par les rues Canal, Jackson, Bernadotte et Anthony, étant les Nos 1 et 2.
Deuxième District.
5o—Un terrain dans l'îlet No 2 compris entre les rues Bourbon, Royale, St-Louis et Toulouse, face à la rue Bourbon. Ensemble, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques à deux étages, [illegible]
6o—Quinze terrains dans l'îlet No 7, [illegible]
7o—Trois terrains dans l'îlet No 14, [illegible]
8o—Dix terrains dans l'îlet No 17, [illegible]
9o—Quinze terrains dans l'îlet No 17, [illegible]
Troisième District.
10o—Douze terrains dans l'îlet No 112, [illegible]
11o—Un terrain dans l'îlet No 36, [illegible]
McDonoghville, rive droite.
12o—Vingt-quatre terrains dans l'îlet No 37, [illegible]
Termes et conditions—[illegible]
Acte de vente pardevant Selim Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, [illegible]
5 fév—25 fév—4,11,18,25 30 mars

Actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton, de la Banque de l'Union et de la Banque de la Louisiane.
Succession de Madame M. M. Millaudon, épouse décédée de Laurent Millaudon.
PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.
IL sera vendu LUNDI le 1er avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 11 mars 1867, et pour le compte de la succession susdite, savoir:
300 actions pleines de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.
168 demi-actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.
9 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane.
4 actions de la Banque de la Louisiane.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 19 mars—au 1 av

Quatre beaux terrains dans le Troisième District à un îlet de la rue de l'Esplanade.
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur,
Bureau, No. 20, rue Carondelet.
IL sera vendu, jeudi le 4 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—
Quatre beaux terrains situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Plauché, Columbus ou Mystérieuse, Kerlerec [illegible] et désignés par les Nos. 14, 15, 16 et 17. [illegible]
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et portant 8 % d'intérêt de la date jusqu'à l'échéance, et 8 % après l'échéance jusqu'à parfait paiement. [illegible] Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur.
Acte de vente pardevant S Magner, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 25 mars—au 4av

PAR WALTON & DESLONDE
VENTE DE SUCCESSION.
Une Maison en bois à deux étages avec mansardes et deux Terrains,
Dans le Quatrième District, sur la rue St Charles, entre les rues Quatrième et Washington.
Succession de I. Marsh Denman.
Deuxième Cour de District.—No 28,815.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau rue Carondelet, No 47.
SAMEDI le 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mars 1867, il sera vendu, pour le compte de la Succession ci-dessus:
DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Quatrième et Washington, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 114, d'après un plan dressé par Knell & Wartz, arpenteurs, daté le 5 février 1846 et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, autrefois notaire en cette ville—Les dits terrains mesurent chacun 35 pieds 8 pouces de face à la rue St Charles, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une MAISON en bois à deux étages, avec mansardes, très bien bâtie, [illegible] Le tout est en parfait état.
Termes et Conditions.
[illegible]
Acte de vente pardevant O. E. Gottschalk, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.
30 mars—30 avril 6 13 20 25 27

Ilots de terre à Carrollton, près du Nouveau Canal et à peu près à quatre îlots de l'Opéra du Cours de la Métairie, sur le coteau de la Métairie.
Succession de A. H. Gladden, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier de la Cour—No 25,795.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau No 47, rue Carondelet.
SAMEDI, 6 avril 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 26 février 1867, dossier de la Cour, No 25 795 il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus savoir:
DEUX ILETS DE TERRE, dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désignés comme l'îlet No 280 A et l'îlet No 289 B, [illegible]
L'ILET No 280 A est borné par les rues Laurel, Hamilton, Emma (maintenant Dixon) et Dix-huitième, et mesure 200 pieds de face à chacune des rues ci-dessus nommées.
L'ILET No 289 B est borné par les rues Laurel, Hamilton, Emma (maintenant Dixon) et Dix-huitième, et mesure 300 pieds de face à chacune des rues ci-dessus nommées, [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente pardevant ...., notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.

VENTES A L'ENCAN.
PAR J. P. BOISSEAU.
Jambons, Epaules, Eau de Vie, Whisky, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui Samedi, 30 du courant, à 11 heures du matin, aux magasins Nos 49 et 51 de la rue Gravier—Jambons, épaules, eau de vie, whisky, beurre, fromage, riz, saindoux, pieds de cochon, biscuits pour pique-nique, [illegible], vinaigre, indigo, savon, soude, [illegible], vins d'Oporto, madère, xérès et champagne, cigares, allumettes [illegible]—Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 mars

Champagne, Balais et Flacons.
Vente pour le compte de qui il appartiendra.
PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
IL sera vendu, aujourd'hui Samedi, 30 du courant, à 11 heures du matin, aux magasins Nos 49 et 51 de la rue Gravier—115 caisses champagne, 25 douzaines balais, 30 barils flacons (demi et quart de bouteilles) à whisky.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO
Terrains de Presse à coton—Magasins dans la rue de la Nlle-Levée, près les rues Poydras et Girod—Terrains au coin des rues Tchoupitoulas et Ste-Thérèse.
SUCCESSION DE C. D. YANCEY.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,259
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau No. 17, Place de la Bourse.
SAMEDI, le 30 de mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un décret de partage et de vente rendu dans la susdite succession par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 16 de février 1867, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-dessous décrites et appartenant à la succession de C. D. Yancey, savoir:
1o—UN MORCEAU DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle-Levée, Poydras, Fulton et Lafayette. [illegible]
2o—UN TERRAIN situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Lafayette, Fulton et Girod. [illegible]
3o—DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Ste Thérèse, St Thomas et Thalia [illegible]
4o—UN AUTRE TERRAIN [illegible]
5o—UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Nile Levée, Hunter et Religieuses [illegible]
6o—UN AUTRE TERRAIN [illegible]
7o—DEUX TERRAINS [illegible]
Lesdits terrains ont ensemble 182 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, [illegible]
CONDITIONS DE LA VENTE.—Un tiers comptant, la reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets [illegible]
Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant M. J. A. Quintero, notaire public, No 75 de la rue Carondelet, aux frais des acquéreurs. 25 fév—mars 2, 16, 23, 30

OCCASION.
Placements sûrs et avantageux.
MAGASIN DE LA RUE DU CANAL,
No. 142 rue du Canal,
Près de l'enseigne de la rue Carondelet.
—ET—
Deux magasins en briques à trois étages, la façade du rez de chaussée en fer,
Nos. 186 et 188, rue Gravier,
Entre les rues Carondelet et Baronne.
—EGALEMENT—
Un morceau de terre de valeur dans le Quatrième District.
SUCCESSION DE GEORGE MAY.
No 16,440, *Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.*
PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY, encanteur.
SAMEDI, le 13 d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, [illegible] par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] pour le compte de la succession de GEORGE MAY, savoir:
1o—LA BATISSE, [illegible] 142 rue du Canal, [illegible]
[illegible]
2o—Deux magasins en briques à trois étages, Nos 186 et 188 rue Gravier, [illegible]
[illegible]
CONDITIONS DE LA VENTE.—Un quart comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Le reste, en paiements égaux, à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, [illegible]
Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant M. J. A. Quintero, notaire public, No 75 de la rue Carondelet, aux frais des acquéreurs. 16mars—23 30av 6 12 16

SCRIP D'ASSURANCE, ACTIONS, &c.
Succession de C. D. Yancey,
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,
No 18,259.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs,
N. J. HOEY, encanteur.
Bureau : No 17 Place de la Bourse.
SAMEDI le 6 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre rendu dans la susdite affaire par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 16 de février 1867, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de C. D. Yancey, savoir:
—Scrip d'Assurance—

des Marchands	1862	$120	1863	$140			$260
de la Louisiane	1857	$50	1858	$30			$80
de la Nlle-Orléans	1862	$70					70
du Soleil	1862	$90					90
du Croissant	1860	$40	1861	$30	1862	$70	140
							$640

Certificat No 122 pour 3 actions de la Compagnie du chemin de fer de Lafayette et du Pontchartrain.
Certificat No 10, pour Dix (10) actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles de la Nouvelle-Orléans, $25 payées.
Certificat No 20C, pour Cinquante (50) actions de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Certificat No 483, Bureau du Receveur, District sud et de la Louisiane, le 30 juin 1858, pour 160 arpents de terre dans la paroisse St Jean-Baptiste T 12 R 19 E, quart N. E. du S. 34 émis en faveur de C. D. Yancey et payés.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2mars—et 30—et 10

Propriétés améliorées à Brooklyn
SUCCESSION DE BERNARD LAVIN.
No 234—Deuxième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.
SAMEDI, le 13 d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. A. Campbell, juge de la Deuxième Cour de District Judiciaire, paroisse de Jefferson, daté le 20 de février 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la susdite succession:
Six lots de terre à Brooklyn, paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississippi, [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Actes de vente et les timbres de Revenu, aux frais des acquéreurs par devant E. Commagère, notaire.
10 mars—23, 30—avril 6, 13

VENTES A L'ENCAN.
PAR G. DE FERIET.
Maison à étage dans la rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec deux terrains.
Succession de Jean Charveys.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.
MARDI, 2 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 25 février 1867 et portant le No 28,571, du dossier de la Cour, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir:
DEUX TERRAINS situés au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Miro, Galvez, Quartier et Hôpital. Les dits terrains désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par [illegible] 7 décembre 1844 et déposé à l'étude de [illegible] [illegible]
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
5 mars—9, 16, 23, 30—2 av

Magasins en briques, à trois étages, Nos 330 et 332 de la rue Casacalvo (maintenant Royale).
Succession de J. S. Lang.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 42 rue Royale.
SAMEDI le 6 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 29 mars 1866, (dossier de la Cour No 18,109) les propriétés ci-après décrites, savoir:
1o—Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Port, Casacalvo, Passage des Architectes et St Ferdinand. [illegible]
[illegible]
Les actes de vente pardevant G. V. Nolson, notaire public aux frais des acquéreurs.
5 mars—9,16,23,30—avr 16.

Terrain sur la rue Howard, entre les rues Clio et Calliope.
Succession de Charles Strack—No 18,423.
Par G. DE FERIET, Encanteur
Bureau No 62, rue Royale.
SAMEDI le 6 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février 1867, la propriété dont description suit:
Un terrain dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Howard, Liberty, Clio et Calliope. [illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente avec timbres du revenu intérieur des Etats-Unis pardevant A. D. Doriocourt, notaire public aux frais de l'acquéreur. 9 mars—9,16,23,30—6 avr

Succession de Louise Allard, veuve de François Robert—No 20,431.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau No 62, rue Royale.
SAMEDI, le 6 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, [illegible]
La moitié indivise d'un terrain [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, [illegible]
13 mars—13 16 23 30—6 avr

Maison basse, rue St Pierre, No 56, entre Bourbon et Dauphine.
Succession de P. D. Henry, de madame P. D. Henry et de madame F. Calongue, (consolidées—No 18,971.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale.
SAMEDI, le 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]
UN TERRAIN dans le Deuxième District [illegible] rue St Pierre [illegible]
[illegible]
13 mars—13 16 23 30—6 avr

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
OCCASION.
Vente positive de l'Habitation connue sous le nom de "The Stewart Place."
Trois quarts d'intérêt dans une habitation de prix, située sur le fleuve Mississippi, connue sous le nom de "The Stewart Place," avec des Terres attenantes, dans la paroisse d'Ouest Bâton Rouge, Lne.
Succession de A. M. Williams
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans
No. 20,016.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No. 17 Place de la Bourse.
SAMEDI, 6 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, [illegible] il sera vendu à l'enchère publique [illegible] la succession de A. M. Williams, décédé, savoir:
[illegible] connue sous le nom de STEWART PLACE [illegible]
[illegible]
Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
30 mars—[illegible]

Résidence à deux étages No 82 rue Locust, entre les rues Commune et Gravier, et terrains rue Julie.
SUCCESSION DE JOHN F. KEARNEY
No 18,449.
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur,
Bureau, No 17 Passage de la Bourse.
IL sera vendu à l'enchère, le mardi le 13 d'avril 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, du [illegible] de mars 1867 pour le compte de la susdite succession:
1o—UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Locust, (dernièrement Ste. Marie) Commune, Gravier et Magnolia, [illegible]
2o—UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Julie, Cypress, Roman et Derbigny, [illegible]
CONDITIONS—[illegible]
Actes de vente et les timbres de revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant A. Heno Jr., notaire public. 10 mars—23,30—avril 6, 13

VENTES DE CONSTABLE.
P. BAUDOIN contre BROOKS et sa femme.
COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans,—No 1,277.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. G. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 30 mars 1867, à midi, à mon bureau, au coin de la rue St Charles et du Commercial Place, la propriété suivante: Une belle armoire.
Saisie dans le susdit procès.—Conditions comptant, sur livraison.
19mars—26, 30. JOHN C. KUZAC, Constable.

G. W. WICKLIFFE contre HENRY KENNEDY.
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—No 1,254. En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable G. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 30 mars 1867, à 1 heure de l'après-midi, aux écuries de U. F. Tiriette, au coin des rues Baronne et Lafayette, la propriété ci-après décrite—
Un cheval, saisi dans le susdit procès.
Conditions—Comptant sur livraison.
19 mars—19,23,30 JOHN C. KUZAC, Constable.

MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHE.
Vente en Gros et en Détail.
UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes et américaines de toute espèce, pour les familles et pour les habitants. Je les vends bien au-dessous des prix du marché. Les habitants de la campagne feraient bien de venir les examiner et d'assurer des prix avant de s'adresser ailleurs.
Je reçois journellement des articles nouveaux et que je vendrai à très bas marché.
M. REIMAN,
20 jan—6m Rue du Canal, No 188.

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN & MARKS.
VENTE SPECIALE.
100 caisses chapeaux superfins, sans réserve, pour clore des consignations.
400 lots d'habillements de saison,
100 lots de lingerie, &c.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.
IL sera vendu, samedi, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—
100 caisses de chapeaux superfins, le plus grand et le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à l'encan et comprenant:
Chapeaux Nutria,
Planteurs,
Pearl,
Castmir,
Fourrure
et Feutre,
pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons.
—Egalement—
400 lots d'habillements de saison, tels que: habillements casimir noir, redingottes noires, ... toile, un grand assortiment de dessus toile, pantalons cotonnade, jeans, casimir et doeskins, &c., &c.
—ET—
300 douzaines de chemises blanches brodées, chemises de dessus, chemises flanelle, chemises de peau, caleçons en mérinos, &c.
La vente commencera à 10 heures précises, par les CHAPEAUX.
Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions à la vente. 30 mars

PAR VINCENT & CO.
Cigares, Tabac à fumer, Tabac à priser et Tabac à chiquer.
PAR VINCENT & CO.,
W. P. VINCENT, encanteur.
AUJOURD'HUI, samedi, 30 mars, à 10 heures, il sera vendu, au No 16 de la rue de Chartres, pour clore des consignations et pour le compte de qui il appartiendra.
Un grand assortiment de cigares, tabac à chiquer, tabac fin à priser, périque fin, à priser, tabac à fumer.
— EGALEMENT —
Pipes de différentes qualités, coupe-tabac, boccaux à tabac.
Conditions—comptant. 30 mars

Habillements!
Habillements de toile et de laine, habillements d'enfants, chemises à devants de toile, caleçons jean, chemises de fantaisie.
PAR VINCENT & Co.,
Wm. P. VINCENT, encanteur.
AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—
1,000 habillements de casimir léger, duck, toile blanche et jean.
1,000 pantalons jean du Kentucky,
1,000 do satinet,
1,000 do coutil fil,
Paletots, pardessus,
Sacs, toile et satinet, &c., &c.
—Egalement—
— Caisses chemises hickory,
— Caisses do plaid et calico,
— Caisses caleçons jean blanc et écru, mousseline,
— Caisses chemises à devants de toile, différentes qualités,
— Caisses et malles chemises et caleçons blancs et en couleur. 30 mars

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
Les billets de la ville seront pris en paiement.
GRANDE VENTE SPECIALE DE
Bottes, souliers et brodequins. Marchandises sèches, habillements, chapeaux, bonneterie et articles de fantaisie.
PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
SAMEDI 30 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 51 de la rue Bienville, il sera vendu, sans réserve, pour clore des consignations—
A 10 heures précises:
250 caisses bottes, souliers et brodequins, assortiment choisi pour le commerce de détail de la ville
A 11 heures:
[illegible] lots d'habillements de printemps et d'été
Egalement:
[illegible]
Conditions—Comptant.
P. S.—Les Billets de la ville seront pris en paiement. 30 mars

PAR D. E. MORPHY.
Pour les Billets de la Ville.
Beurre Goshen et de l'Ouest.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, samedi, 30 mars 1867, à midi, aux magasins de MM. Allen & Caulfield, Nos 77 et 79 de la rue Poydras—
[illegible] de beurre Goshen et beurre de l'Ouest.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30mars

Corde de Manille et de Sisal, Etoupe.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu samedi 30 mars 1867, à 11 heures et demie du matin, au magasin, au No 64 de la rue Poydras—
150 rouleaux corde de Manille, 10 pouces,
[illegible]
[illegible] de Etoupe American Navy.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 mars

Attelles et Baguettes.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
IL sera vendu, Samedi 30 mars 1867, à 10 heures du matin, au No 37 de la rue des Magasins—
24 paires attelles de charrue,
[illegible]
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 mars

FRANCIS FERNANDEZ & CO.
Marchandises sèches étrangères et du pays, et Articles de fantaisie.
Par FRANCIS FERNANDEZ & Co.
F. FERNANDEZ, Encanteur.
AUJOURD'HUI, samedi, 30 du courant, à 10 heures du matin, à notre salle d'encan, No 16 rue de la Levée—entre Bienville et Douane, pour clore des consignations [illegible]
[illegible] 30 mars

PAR CHARLES E. FORTIER.
Onze lots de terre de valeur dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson—Succession de Mme Cornelia L. Pierce, No 27,402—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, No 37, Passage de la Bourse
MARDI 30 avril 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 de mars 1867, les lots de terre ci-dessous désignés:
ONZE LOTS DE TERRE situés dans la ville de Carrollton, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'îlet No 12, [illegible]
[illegible]
Les actes de vente pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
30 mars—30 5, 16, 26, 30 av.

Deux propriétés de prix dans la rue St-Anne l'une formant le coin de la rue Rocheblave.
PAR CHARLES E FORTIER, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 37.
IL sera vendu, samedi, 5 mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—
Deux terrains désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet compris entre les rues Rocheblave, Orléans, Tonti et Ste Anne. [illegible]
[illegible]
Les actes de vente pardevant E. E. Larocche, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 mars

PAR S. GUINAULT
Vente sans réserve et par liquidation de beaux Terrains améliorés, dans le voisinage immédiat du Fair Grounds.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.
SAMEDI, 6 mars 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
1o. Quatorze lots de terre désignés par les Nos 13 à 26 de l'îlet No 10, renfermé par les rues Dupré, White, Aubry et Dahody? Ensemble, une maison de trois chambres, galerie et cabinet, une cuisine, puits, hangar, [illegible]
2o. Vingt-huit lots de terre désignés par les Nos 1 à 28, formant l'îlet entier No 11, renfermé par les rues Dupré, White, Aubry et Orelly. Ensemble une maison de deux chambres, galerie et deux cabinets, [illegible]
3o. Dix lots de terre désignés par les Nos 1 à 10 de l'îlet No 9, renfermé par les rues Dupré, White, Onega, Dahody. [illegible]
Tous ces terrains sont parfaitement élevés et entourés.
Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste payable à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 p. 100 d'intérêt de la date, et hypothèque.
Les bâtisses devront être maintenues assurées et les polices transférées aux vendeurs.
Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats Unis. 30 mars

Vente renvoyée au 30 du courant, de propriétés de valeur sur le canal Carondelet.
PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.
SAMEDI 30 mars 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre contigus désignés par les Nos 1 et 2, dans l'îlet compris par le canal Carondelet, [illegible]
[illegible]
Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.
27 mars

VENTES A L'ENCAN.
PAR E. ROGER & CO.
Bottes, Souliers, Linge fait et Chapeaux.
Par E. ROGER & CO.
O. DEJAN, Encanteur.
SAMEDI 30 mars, il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—
200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général
—Aussi—
50 caisses chapeaux pour hommes et garçons.
100 lots linge fait de saison
Conditions à la vente. 30 mars

MONTGOMERY BROS. & CO.
Beaux Meubles de Salon, de Chambre à coucher et de Salle à manger, en Acajou, Noyer et Chêne, Glaces, Tapis, &c.; un beau Piano en Bois de Rose, — à l'encan.
PAR MONTGOMERY BROS. & Co.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, LUNDI 1er avril, à midi, au No 276 de la rue St Louis, entre les rues Marais et Tremé—
Tout le contenu de ladite résidence, comprenant: beaux meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger en acajou, en noyer et en chêne; tapis, lits de plume, gravures, literie, ustensiles et meubles de cuisine, etc, etc. Egalement, un beau piano en bois de rose.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 30 mars

Maïs jaune et Avoine—[illegible]
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu aujourd'hui samedi, à 10 heures et demie, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—
[illegible]
Conditions comptant en billets du trésor des Etats Unis. 30 mars

60,000 pieds bois de cyprès, assorti de charpente, à l'encan.
PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
[illegible]

Meubles en acajou et en noyer, tapis, glaces, &c, à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, lundi, 1er avril, à 10 heures, au No 202 de la rue Baronne, entre les rues Girod et Julia—
Tout le contenu de la résidence, comprenant bois de lit en acajou et en noyer, bureaux, armoires, lavabos, tables, tapis, ustensiles de cuisine, [illegible], &c. &c.
—Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 mars

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu samedi, 30 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
[illegible]

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et bois et rotin. 30 mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture, beaux mulets de tir, vaches laitières, boggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu samedi 30 mars, à 11 heures du matin, aux écuries de [illegible]
[illegible]
AUSSI
[illegible]

Succession de [illegible]—No 28,505.
Résidence Cottage, dans le Troisième District, à l'encan.
PAR MONTGOMERY BRO & Co.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
IL sera vendu, SAMEDI [illegible]
[illegible]

Succession de Jacob Reis—No 27,921.
Morceau de terre de l'Ile dans la Paroisse St Jean-Baptiste—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BROS & CO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu, SAMEDI [illegible]
[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.
Succession de John Cruise.
Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans
Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisièmes Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama.
PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur,
Bureau, No 36 rue Bienville.
LUNDI le huit avril 1867 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour le compte de la susdite succession—
[illegible]
Acte de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 30 mars